Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260922-2026_06_05-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

2026/06/05

Date de publication	**22 septembre**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**27**
Membres votants	**29**

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre 2026 à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 9 septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Anne-Thérèse ROUDAUT.

Présents : M Christian BLEUNVEN, Mme Hélène KERANDEL, M Wilfried ARS, Mme Nadine HABASQUE, M Loïc FOLL, Mme Jessica GUEZENNEC, M Jean-Yves AOULINI, Mme Carole LE HIR, M Christophe HENRY-LICHOU, Mme Virginie LE BARBIER, M Arnaud PHELEP, Mme Maryne LANNUZEL, Mme Angélique PUJADE-LE GALL, M Nicolas CORRE, M Antoine PLOUGASTEL, M Sylvain SOLSONA, Mme Stéphanie RICHARD, Mme Patricia GERARD, M Fabien GUIZIOU, Mme Claudine JESTIN, M Jean-Michel LALLONDER, Mme Hélène TONARD, M Guy MORVAN, Mme Lénaïg L'AOT-LOMBART, M Yann UGUEN

Absents : Mme Sylvie JACQ (ayant donné procuration à M. Fabien GUIZIOU), Mme Sabrina BRILLARD (ayant donné procuration à M. Jean-Michel LALLONDER)

Secrétaire : M Christophe HENRY-LICHOU

Avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale (CTG) – Prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2027

La Communauté de communes du Pays des Abers, les 13 communes du territoire, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et le Conseil départemental du Finistère ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Cette démarche partenariale vise à structurer et coordonner les politiques publiques en direction des familles, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et des solidarités.

La convention repose sur quatre axes stratégiques :

- la place et l'engagement des jeunes ;
- l'accompagnement de toutes les familles ;
- l'espace ressource ;
- la solidarité.

Dans la perspective des élections municipales de mars 2026 et du renouvellement des exécutifs locaux, les partenaires réunis lors du comité de pilotage CTG du 11 décembre 2025 ont considéré qu'il convenait de prolonger d'une année la convention actuelle afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet territorial partagé dans des conditions optimales à compter de 2027.

Cette prolongation permettra également d'assurer la continuité des actions engagées et le maintien des financements liés à la CTG, notamment au titre des prestations de service et bonus territoire versés par la CAF.

Par ailleurs, l'année 2026 devra permettre aux partenaires de travailler collectivement à la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), instauré au 1er janvier 2025, afin d'en préciser les enjeux, les modalités d'organisation et les moyens nécessaires à l'échelle du territoire.

Après examen et avis favorable de la commission Enfance du 31 août 2026, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- d'autoriser Madame La Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260922-2026_06_05-DE

Vote : Unanimité

A PLABENNEC, le 22 septembre 2026
La Maire
Signé : Anne-Thérèse ROUDAUT

La secrétaire de séance,

Christophe HENRY-LICHOU

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.